

LE CARNAVALET

Votre bulletin municipal

N°125

Automne 2020

Vie communale /P.4

- Le CMJ à l'honneur

Environnement/P. 7

- le trophée Zéro Phyt'eau

Association P.10

- L'assemblée générale du comité des fêtes



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Page 3 Vie communale :
Extrait du conseil municipal du
21/09/20
- Page 4 Vie communale :
CMJ
- Page 5 Vie communale :
Travaux/Aménagements
- Page 6 Environnement :
Mare communale du Port-Montain
- Page 7 Environnement :
Trophée zéro phyt'eau
- Pages 8 et 9 Tourisme/Activités/
Loisirs :
L'équitation/l'accrobranche/24hTT
- Page 9 Vie scolaire :
Horaires/Projets
- Pages 10 et 11 Vie associative
ASLCN et comité des fêtes
- Page 12 Petites annonces

EDITORIAL

2020 est une année avec de nombreux bouleversements dans notre vie quotidienne...

«Une page se tourne» pour reprendre l'expression favorite de Patrick GAGEAT ancien responsable de la communication. Il a pendant de très nombreuses années su animer votre CARNAVALET.

Votre bulletin municipal évolue aujourd'hui avec la nouvelle équipe. Une charte graphique inédite et de nouvelles rubriques vous attendent. Nous adapterons au fil de vos demandes les rubriques, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions.

L'équipe rédactionnelle

ETAT CIVIL

MARIAGES

NOËL Pierrick et FERRATONE Vanessa
le 1er août 2020

BEAUFILS Pierre-Alexandre et RAUCQ Agathe
le 19 Septembre 2020

MOREAU Nicolas et de BECO Marie-Capucine
le 03 Octobre 2020

DECES

HALTER André
13 septembre 2020

VIRLOIS Suzanne épouse KUZAJ
07 octobre 2020

MELINE Monique épouse VILA
14 octobre 2020

NAISSANCES

ACHILLE MAUPETIT
LE 22 AOÛT 2020

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

Extrait du Conseil municipal du 21 septembre 2020 :

Secrétaire de séance Mme MEGRET Delphine

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries) avec l'appui du Département, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué. Un état des lieux du cimetière a été réalisé et des solutions d'aménagement ont été proposées.

Considérant que dans ce cadre, des aménagements au cimetière tels que « aménagement de type béton désactivé sur certains des allées principales et abords de monument aux morts, engazonnement de zones pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales sont préconisés, et que les travaux sur ce type d'aménagements peuvent faire l'objet d'un financement du Département, sur un montant d'investissement plafonné à 15 000 € (hors taxe).

Le Conseil municipal doit donc délibérer pour solliciter la subvention correspondante au Département.

Vue la délibération du 05 Décembre 2012 pour l'engagement de la commune dans la démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires Vu le code général des collectivités locales

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil municipal,

Autorise le financement des travaux d'aménagement des allées du cimetière selon le programme ci-dessous

Entreprise Tripé paysage : Engazonnement des zones sans allées bétonnées : 5 400.00 € ttc

Société Synéos : Fourniture de béton désactivé 9 175.68 € ttc

DSF Aménagement : Création allées en béton désactivé 11 896.80 € ttc

Dit que les travaux seront financés sur les fonds propres communaux pour un total de 26 472.48€ ttc

Sollicite la subvention correspondante auprès du Département de Seine-et-Marne

S'engage à ce que les aménagements soient réalisés conformément aux recommandations du Département, dans un objectif de maintien de l'entretien du cimetière sans produit phytosanitaire.

TRAVAUX DE RENOVATION DU PLATEAU POLYVALENT/ TENNIS

Le Maire rappelle le projet de rénovation et de mise aux normes du plateau polyvalent/tennis.

Présente la proposition financière de la Ste Val de Loire Environnement, pour un total ttc de 27 114.24 € .

Invite le Conseil municipal à se prononcer. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les travaux de rénovation du plateau polyvalent/tennis. Retient la proposition de Val de Loire Environnement. Autorise le Maire à signer l'ordre de service.

FIXATION DU LOYER MENSUEL DU LOGEMENT COMMUNAL 1 BIS RUE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle la délibération N O 51 2019 du 12 Décembre 2019, fixant le loyer mensuel du logement communal à 600.00 € + 50.00 de chauffage.

Expose qu'après avis des agences immobilières, il semble que ce prix reste élevé et restreint les possibilités de location.

Propose au Conseil municipal de revoir le prix du loyer à la baisse et invite le Conseil municipal à se prononcer. Le Conseil municipal entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

Article 1 : de fixer le loyer mensuel du logement communal sis 1 bis rue de l'Eglise à 450.00 € + 50.00 € de frais de chauffage.

Article 2 : Dit que le loyer sera réindexé annuellement sur la base des loyers INSEE.

Article 3 : Dit que la participation de 50.00 € aux frais de chauffage sera réévaluée chaque année au 1 er janvier sur la base des tarifs gaz.

Article 4 : Dit que les autres charges -eau et électricité- taxes seront à la charge du locataire.

Article 5 : AUTORISE le Maire à confier le mandat de location à un organisme professionnel de son choix et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

Article 6 : ABROGE la délibération n o 51 2019 en date du 12 Décembre 2019

CONVENTION VNF

Monsieur le Maire expose que pour faciliter et assurer une bonne accessibilité à la propriété du 15 Chemin du Bord de Seine, les services des Voies Navigables de France — VNF- ont été sollicités pour l'élaboration d'une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par VNF au profit de la commune de Noyen Sur Seine pour la mise en œuvre et la gestion d'une desserte automobile.

Indique que Monsieur le Préfet de Seine et Marne, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire présente le projet de convention au Conseil municipal, et l'invite à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention ci-annexée à la présente

AUTORISE le Maire à signer la présente convention et toute pièce se rapportant au dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente l'avancement du dossier relatif aux travaux d'aménagement de la mare pédagogique

Madame Sabine DELAVEAU présente le nouveau Conseil municipal des jeunes et les projets qui seront mis en œuvre durant le mandat.

Madame Delphine MEGRET présente l'avancement du dossier relatif au projet de vidéo-protection.

(...)

LE COIN DU CMJ



CONCOURS DE PHOTOS

1^{ère} Edition

THEME : « L'été à la campagne »

Envoyez vos photos par mail à
noyen.seine@wanadoo.fr

La photo gagnante sera publiée
sur le Carnavalet d'automne et
sur le site internet,
www.noyensurseine.fr

Du 1^{er} au 20 Septembre 2020

Organisé par le Conseil
Municipal des Jeunes



Le CMJ se réunit régulièrement sous la présidence de Théodore et la vice présidence de Léna. Les jeunes sont très actifs et les projets se mettent en route.

Nous remercions tous les participants pour le concours de photo sur le thème l'été à la campagne. C'est la photo «coquelicots d'été 2020» de Nelly RONDEAU qui a remporté le plus de suffrages. Il s'agit de la photo de couverture de ce bulletin municipal.

Préparez-vous pour le prochain concours photo sur le thème «Noël à Noyen : mon beau sapin».

Notre actualité et les projets sur la fin d'année 2020 :

- participation aux cérémonies du 11 novembre 2020
- lancement de l'édition 2020 du concours de maisons décorées pour Noël
- dans le cadre de la mare pédagogique et en partenariat avec l'AGRENABA : plantation de haies autour de la mare.
- décoration du village pour Noël en partenariat avec le comité des fêtes
- mise en place d'un concours photo sur le thème de Noël

Je suis très fier de représenter les jeunes de ma commune et de pouvoir m'investir dans des activités et des projets.

Nous avons besoin de vous pour faire vivre notre village. Nous espérons répondre à vos attentes et n'hésitez pas à nous faire parvenir toutes vos suggestions ou idées. Concernant le projet de la mare pédagogique communale nous aurons besoin de bénévoles auprès des habitants pour planter les haies. Venez nous rejoindre le samedi 21 novembre à 14h.

Théodore GHARDYE Président du CMJ



Travaux/Aménagements

LE TERRAIN DE TENNIS

L'entreprise Tennis du val de Loire entreprend mardi 27 octobre le début des travaux de rénovation de notre terrain de tennis communal.

Le terrain sera donc refait selon les règles de l'art afin de permettre à chacun de venir jouer et de retrouver le plaisir des échanges !!

La durée des travaux est d'environ 1 mois cela peut varier selon les conditions météo. Le tennis sera cet hiver gris et les lignes seront dessinées afin que nous puissions l'utiliser mais pour que le sol soit bien fait la peinture définitive en couleur ne sera appliquée qu'au printemps afin de garantir une belle tenue

Un panier de basket sera aussi fixé ce qui permettra une plus grande polyvalence d'utilisation du terrain par nos sportifs.



EAUX DE RUISSELLEMENT AU PORT MONTAIN.

La municipalité a fait réaliser le curage et le nettoyage des avaloirs et canalisations de la rue Brévignon, ainsi que du puit perdu situé en bas du pont sur la seine vers l'arrêt des cars, afin de rétablir et faciliter l'évacuation normale des eaux de ruissellement lors des pluies d'orage.



Environnement /cadre de vie

MARE COMMUNALE DU PORT-MONTAIN



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



Le projet de valorisation écologique et pédagogique de la mare du port-montain est né d'une volonté commune entre la municipalité, l'AGRENABA et le CMJ de mettre en valeur notre patrimoine naturel. Le département 77 finance 80% du projet. Cette mare offre un espace de nature favorable à la biodiversité et à l'accueil du public.

Les mares permettent le développement et la reproduction de nombreuses espèces, pour la plupart inféodées aux zones humides. Ces milieux, lorsqu'ils ne sont pas entretenus, se ferment progressivement de manière naturelle pour finalement disparaître par atterrissement. La vitesse de cet atterrissement est plus importante si l'environnement de la mare est fortement boisé ou embroussaillé comme actuellement sur le site. La présence de nombreux arbres penchés et des peupliers au bord de la mare accélère le phénomène d'atterrissement en apportant une quantité importante de matière organique. Le phénomène est ici renforcé par la présence de lentilles d'eau à sa surface. L'objectif est de rouvrir le ripisylve et d'enlever les branches tombées dans la mare. Deux zones d'ouverture au nord et au sud du site vont être créées pour rendre la mare accessible au public.

Les travaux d'aménagement ont débuté en octobre.

Le samedi 21 novembre 2020 de 14h à 17h des haies vont être plantées par les membres du Conseil municipal des jeunes, des bénévoles de l'AGRENABA ainsi que par les habitants de la commune qui le souhaitent.

Nous vous attendons nombreux!



TROPHEE ZERO PHYT'EAU

Le 30 septembre dernier la commune a eu l'honneur de recevoir le trophée zéro phyt'eau remis par le Département de Seine et Marne. Cette récompense marque l'engagement des communes qui n'utilisent plus de pesticides depuis au moins deux ans pour entretenir leurs espaces publics.

Cet objectif de ne plus utiliser de pesticides est né de la volonté de notre commune de mettre en valeur nos espaces naturels.

La commune n'a pas attendu les échéances établies par la législation, qui prévoit l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires, par les collectivités au 1er janvier 2017, puis aux particuliers au 1er janvier 2019 en se dotant d'outillages pour l'entretien des espaces verts et en permettant d'engazonnement des trottoirs notamment. C'est un changement de nos modes de vie plus habitué à ne pas voir d'herbes«folles» un peu partout.

Le cimetière est un lieu sensible à la pousse des herbes et nous avons lancé des travaux d'aménagements qui permettront à terme de rendre ce lieu de mémoire agréable et paysagé.

7 conseils pratiques pour entretenir son jardin sans polluer

1. Cultivez la bonne plante au bon endroit : choisissez des végétaux adaptés aux conditions d'environnement favorables à leur croissance. Veillez à ce qu'ils soient situés dans une exposition optimale (soleil, ombre, vent, pluie...) et dans un sol adapté (argileux, acide...). Vos plantes résisteront alors mieux aux attaques.

2. Favorisez la biodiversité : invitez et offrez un abri aux animaux qui réguleront les espèces envahissantes, laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.

3. Associez les plantes compagnes : au potager les légumes se développent sont plantés à côté de tel ou tel autre légume ou près d'une plante aromatique. L'œillet d'inde protège les tomates contre les nématodes...

4. Entretenez la fertilité du sol : animaux et micro-organismes permettent la transformation de la matière organique en nutriments dont les plantes ont besoin pour leur développement. Pensez également au compost et à la rotation des cultures pour ne pas appauvrir le sol.

5. Maîtrisez l'arrosage : la quantité d'eau à apporter dépend de l'espèce végétale, de la saison, du temps qu'il fait, du stade de développement, de l'âge de la plante, du type de sol et du dernier arrosage. Raisonnable en fonction des besoins des plantes et utili-

sez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage. Pensez à la récupération d'eau de pluie ; réglementairement autorisée et conseillée, elle permet d'arroser même en période de sécheresse, et peut donner droit à un crédit d'impôts !

6. Pratiquez le paillage : couvrez la terre aux pieds de vos plantations avec du paillis de chanvre, du mulch de lin... pour limiter les arrosages, éviter d'avoir à désherber, permettre de garder une couverture de protection de la vie du sol et apporter de la matière organique.

7. Éliminez les plantes considérées comme indésirables : manuellement, à la binette, avec l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz. Gardez en tête que « la nature a horreur du vide ». Sur un sol nu, les adventices et plantes pionnières vont apparaître spontanément et ce sont souvent celles qu'on ne désire pas voir se développer. Si vous souhaitez limiter le désherbage, ne laissez pas de sol à nu : occupez l'espace par des plantations (fleurissement, gazon, engrais verts au potager...) ou par un paillage... Pensez aux solutions alternatives contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs: pièges à insectes, filet anti insectes, purins d'ortie, de prêle, cendre (pour les limaces)...

Plus d'information sur les techniques de jardinage au naturel, et des conseils de jardinage mois par mois sur le site de l'eau du Conseil général : <http://eau.seine-et-marne.fr/> rubrique « actions préventives : éco-gestes et jardinage au naturel »

Tourisme/activités de loisirs

Julie, Camille et Louise, membres du CMJ pratiquent l'équitation aux écuries de Servolles.



Nous adorons pratiquer l'équitation. L'équipe des écuries de Servolle est très sympathique. Nous nous amusons énormément. Elle accueille des cavaliers à partir de 3 ans du débutant à la compétition. N'hésitez pas à vous renseigner et venir les rencontrer.

**Les Ecuries de Servolles
4 rue de Servolles
77114 HERME**

0682089667 corentinpouthe@hotmail.fr



Lena vice-présidente du CMJ a testé l'accrobranche.

Ca se situe D231, 77160 Chenoise, il y a un parking à l'entrée de celui ci.

Différentes activités vous sont proposées :

Archery battle : ça se compose de deux équipes à l'aide du tir à l'arc il faut toucher avec les flèches le casque des adversaires.

Laser game : les candidats ont un gilet à capteur et à l'aide de leur pistolet à laser, ils doivent les toucher.

Accrobranche : Désigne un parcours d'aventure qui se situe dans une forêt et qui consiste à aller d'arbre en arbre, grâce à des câbles métalliques fixés sur les troncs.

J'ai bien aimé Jumping Forest car les moniteurs expliquent très bien

et je me suis sentie en sécurité. Si vous êtes bloqué car vous avez peur, un moniteur vient vous chercher même si vous êtes dans un parcours en hauteur.



Tourisme/activités de loisirs

Le 24h tout terrain s'est déroulé le week-end du 12 au 13 septembre dans la commune de Fontaine-Fourches pour le plus grand plaisir des amateurs.



Vie scolaire

Rappel des horaires ECOLE

MATIN

Ouverture école : 8h35

Début de la classe : 8h45

Fin de la classe : 11h45

APRES-MIDI

Ouverture école : 13h35

Début de la classe : 13h45

Fin de la classe : 16h45

Transports

	MATIN		APRES MIDI	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Port Montain	8H15	12H13	13H20	17H13
Place	8H20	12H10	13H25	17H10



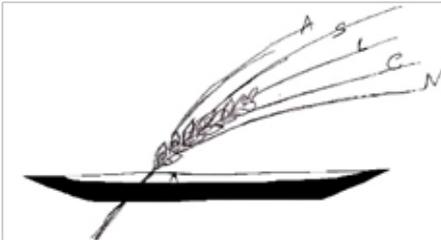
Projets année scolaire 2020/2021

- Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 se rendront aux 1er et 2e trimestre à la piscine de Nogent sur Seine pour un cycle natation.
- M. Barré, intervenant en EPS, intervient 1 heure par semaine dans chacune des classes d'élémentaire.
- Les pompiers se rendront à l'école pour un apprentissage des gestes de premiers secours auprès des élèves.
- Différentes animations et sorties sont envisagées autour de la protection de l'environnement, entre autres une intervention du SMETOM, de Seine et Marne Environnement, une visite des carrières, une sortie au forum de la biodiversité à Provins pour les CM1-CM2 qui vous sera présentée dans notre prochain numéro.



Information syndicat scolaire :

Le paiement pour la cantine et garderie sera bientôt possible par internet



ASLCN

Activités de l'Association

- Le lundi de 14H00 à 17H00

Activités manuelles (broderie, couture, tricot, etc...) au local de l'ASLCN situé dans l'ancienne école de Noyen sur Seine.

Matériel à disposition

Animatrice : Marie-Claire Dehette

- Les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois de 14H00 à 18H00

Jeux de cartes dans la salle polyvalente.

Animateurs Daniel Dehette et Michel

Couteux

Cette activité est suspendue durant la période de crise sanitaire et reprendra dès que possible.



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES du 26 septembre 2020

Le vingt six septembre deux mille vingt à dix heures, les membres du Comité des Fêtes de Noyen se sont réunis au siège social, 1er rue de l'Eglise à Noyen sur Seine.

La réunion est présidée par Renée Scibravy en qualité de Présidente

et Roger Pernet en est nommé Secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents qui laisse apparaître un total de 8 personnes présentes et de 3 personnes ayant déposé un pouvoir.

Présents (par ordre alphabétique) :

- Le vendredi de 14H00 à 17H00

Activité Scrapbooking dans le local de l'ASLCN

Matériel à disposition

Animatrice : Catherine Coulon

- Le samedi de 08H30 à 11H30

Marche : découverte de notre région.

Point de rendez-vous : devant la mairie de Noyen sur Seine.

Covoiturage selon le lieu de départ effectif de la marche. (marche différente chaque semaine et niveau adapté selon les participants)

Animateurs : Daniel Dehette et Michel Couteux

Capmarty André, Daout Sabrina, Delaveau Sabine, Megret Delphine, Moreau Marie Pierre, Pernet Roger, Prévault Céline et Scibravy Renée.

Absents excusés ayant déposé un pouvoir (par ordre alphabétique) : Diaz Maria Bégonia, Lugorce Arnaud, Nicolas Johny.

Plus d'un tiers des administrateurs étant présent, la Présidente déclare que le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

. Bilan moral et financier 2019-20

. Election du bureau,

. Elaboration du calendrier des manifestations 2020-21

Première résolution : approbation de l'Ordre du Jour
Les membres approuvent l'Ordre du Jour.

Deuxième résolution : bilan financier en annexe
Adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : bureau

Sont élus au bureau directeur ;
Au poste de Présidente : Moreau Marie Pierre
Au poste de Secrétaire : Daout Sabrina
Au poste de Trésorière : Mégret Delphine
Adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Elaboration du calendrier des
manifestations 2020-21

Compte tenu de la situation sanitaire et en accord avec
le conseil municipal, les manifestations recevant du
public sont annulées jusqu'à la fin de l'année 2020.
Le calendrier 2021 est élaboré sous réserve de
l'évolution de la crise sanitaire.

- Repas du comité samedi 27/02 / 2021
- Chasse aux œufs lundi 5/04 / 2021
- Brocante dimanche 18/04 / 2021
- Fête des voisins vendredi 8/05 / 2021
- Pétanque dimanche 23/05 / 2021
- 14 juillet
- Pique-nique samedi 15/08 / 2021

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :
Une réunion ayant pour sujet la décoration de Noël
aura lieu le samedi 7 novembre à 10h pour une
installation le samedi 28 novembre.
Les membres de l'ASLCN seront également conviés.
Un appel à bénévoles pour ce jour sera publié dans le
prochain Carnavalet.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus personne ne
demandant la parole, la séance est levée à onze heures
trente.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé
le présent Procès Verbal.

Nous avons besoin de personnes disponibles pour
l'installation des décorations de Noël dans la commune
le samedi 28 novembre à 10h.
VENEZ NOMBREUX !



Nous vous informons de la création de l'association
«NOYEN NATURE»

«Extrait des STATUTS
Association loi du 1er Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901

Article 1- Nom

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre NOYEN NATURE.

Article 2- But Objet

Cette association a pour objet d'établir sur le périmètre élargi de la commune de Noyen sur seine une zone de bio-diversité en favorisant la plantation d'arbres, de plantes et de fleurs, en aidant à la sauvegarde des espèces animales grâce à des actions d'information, de sensibilisation et de partage avec les habitants.

Article 3- Siège Social

Le siège social est fixé 1er rue de l'église 77114 Noyen sur Seine.» (...)

Les personnes intéressées par cette association sont les bienvenues.
Renseignement auprès de la mairie.



Petites annonces

Nous avons recueilli ce canari au mois de juin.
Nous recherchons son propriétaire.
Merci de nous contacter.



Carole Eberhard Dubois
10, rue du Bac
77114 Noyen sur Seine
Domicile : 09 52 71 01 81
Portable : 06 71 33 47 51

Informations générales

Rendez-vous mi-février 2021 pour notre
Carnalet d'hiver.

En attendant n'hésitez pas à consulter
régulièrement le site internet communal vous y
trouverez toutes nos rubriques et actualités.

www.noyensurseine.fr

Le CARNAVALET N°125 Automne 2020

Directeur de la publication :
André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle :
**Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY,
Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET,
Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée
SCIBRAVY.**

Impression **RAPID FLYER 250 exemplaires**

Photographie de couverture :
Coquelicots d'été 2020 Nelly RONDEAU

Ville de
BRAY SUR SEINE
La P'tite Pause



la P'tite Pause
« Un espace qui allie rencontres, échanges, jeux et
convivialités entre enfants, parents et accueillants »

Si vous êtes parents, grands-parents, d'enfants de moins de 7 ans et que vous
résidez sur la Communauté de Communes Bassée-Montois,

La P'tite Pause vous accueille les vendredis de 9h30 à 11h30

OCTOBRE: Le 23
NOVEMBRE: Les 6, 13, 20, 27
DECEMBRE: Les 4, 11, 18

  Maison des Services au Public
Place de l'Eglise - 77480 BRAY-SUR-SEINE

Si vous souhaitez devenir accueillant bénévole de la P'tite Pause,
ou pour tous renseignements, contactez :
Camille LACOMME, Coordinatrice de l'EVS
Tel: 06 73 31 78 20 ou par mail: c.lacomme@bray-sur-seine.fr

PNB - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE